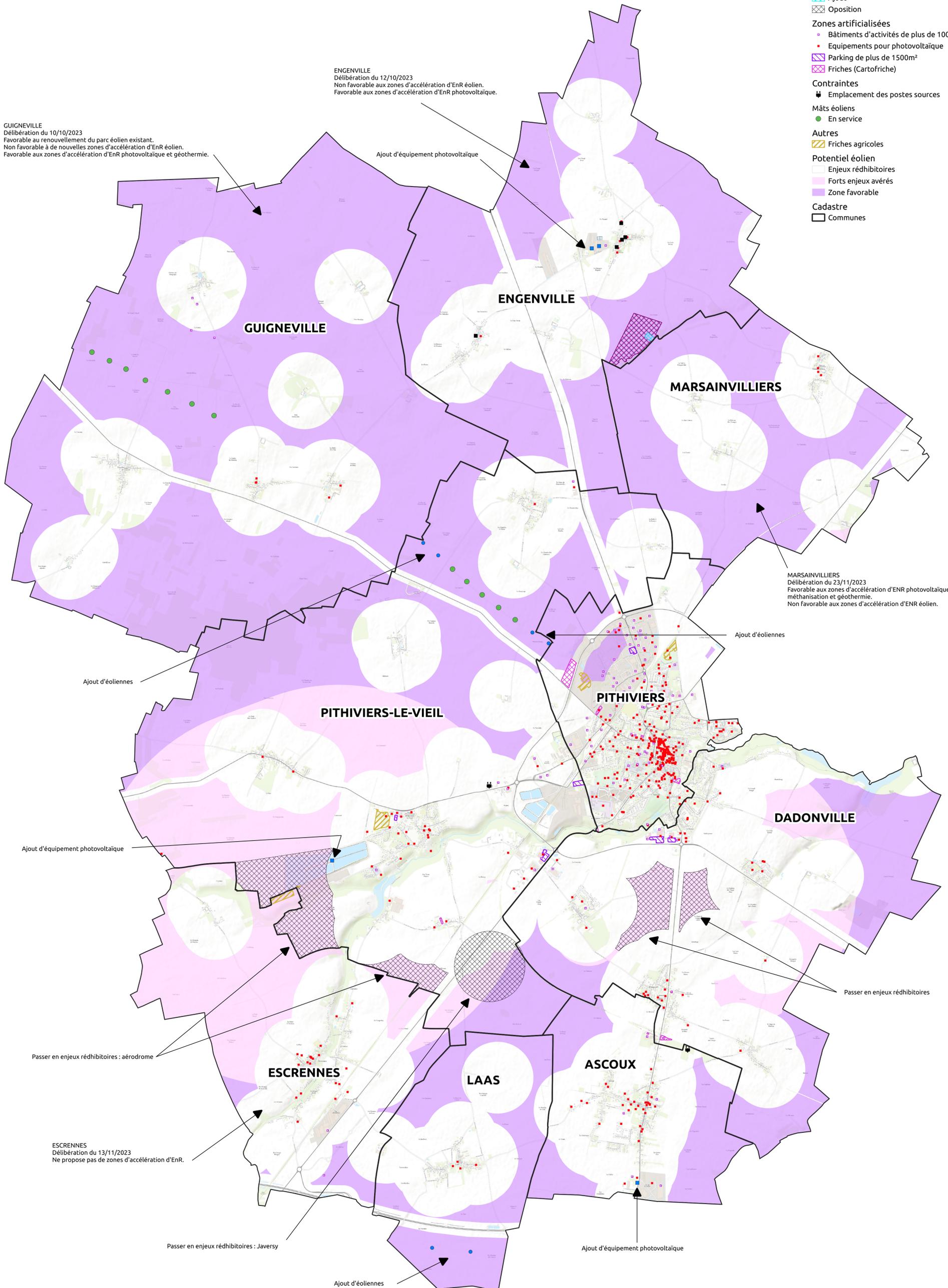


# Loi d'accélération des EnR PITHIVIERS-LE-VIEIL et communes limitrophes

- Retours mairies
  - Ajout éolien
  - Ajout photovoltaïque
  - Modification photovoltaïque
- Zones artificielisées
  - Bâtiments d'activités de plus de 1000m<sup>2</sup>
  - Equipements pour photovoltaïque
  - Parking de plus de 1500m<sup>2</sup>
  - Friches (Cartofriche)
- Contraintes
  - Emplacement des postes sources
- Mâts éoliens
  - En service
- Autres
  - Friches agricoles
- Potentiel éolien
  - Enjeux réhibitoires
  - Forts enjeux avérés
  - Zone favorable
- Cadastre
  - Communes



**GUIGNEVILLE**  
Délibération du 10/10/2023  
Favorable au renouvellement du parc éolien existant.  
Non favorable à de nouvelles zones d'accélération d'EnR éolien.  
Favorable aux zones d'accélération d'EnR photovoltaïque et géothermie.

**ENGENVILLE**  
Délibération du 12/10/2023  
Non favorable aux zones d'accélération d'EnR éolien.  
Favorable aux zones d'accélération d'EnR photovoltaïque.

**MARSAINVILLIERS**  
Délibération du 23/11/2023  
Favorable aux zones d'accélération d'ENR photovoltaïque, méthanisation et géothermie.  
Non favorable aux zones d'accélération d'ENR éolien.

**ESCRENNES**  
Délibération du 13/11/2023  
Ne propose pas de zones d'accélération d'EnR.